

2B PLOMBERIE 33
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège Social : 34 rue des Frênes
33140 CADAUJAC

/////////
919 923 185 RCS Bordeaux
/////////

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 1er JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le premier juin, au siège social,

Monsieur Anthony DEBAIG,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 2B PLOMBERIE 33,

Associé unique de ladite société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélatives des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social et principal établissement du 34 rue des Frênes 33140 CADAUJAC au 2 allée des Erables 33650 SAINT MEDARD D'EYRANS et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE

"Le siège de la société est 2 allée des Erables 33650 SAINT MEDARD D'EYRANS. "

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Le présent document est conclu à titre d'écrit sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et signé par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en oeuvre par Universign®, garantissant le lien de chaque signature avec le présent document conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

L'associé unique
Monsieur Anthony DEBAIG